



MARCHE PUBLIC

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Objet de la consultation

Marché de maîtrise d'œuvre, Aménagement urbain du Cœur de ville

Maître de l'Ouvrage

**VILLE DE CARHAIX-PLOUGUER
Hôtel de Ville – B.P. 258 – 29837 CARHAIX-PLOUGUER CEDEX**

Maître d'œuvre

**SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX
Rue Salvador Allende – 29270 CARHAIX-PLOUGUER
Téléphone : 02.98.99.34.80
Télécopie : 02.98.93.74.71**

Remise des offres

Date limite de réception :	Mercredi 31 janvier 2018
Heure limite de réception :	12 heures
Lieu de réception :	Hôtel de Ville – Place de la Mairie – B.P. 258 29837 CARHAIX-PLOUGUER Cedex

Comptable assignataire des paiements :

- Monsieur le Trésorier Public de CARHAIX-PLOUGUER

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - Objet du marché.....	3
ARTICLE 2 - Contractant	3
ARTICLE 3 - Durée et délais d'exécution.....	7
ARTICLE 4 - Prix.....	8
ARTICLE 5 - Sous-traitance.....	8
5.1. - Prestations sous-traitées désignées au marché.....	8
5.2. - Prestations sous-traitées envisagées	9
ARTICLE 6 - Modalités de paiement.....	10
6.1. - Compte à créditer	10
6.2. - Mode de règlement	10
6.3. - Délais de paiement	10
6.4. - Acomptes	10
6.5. - Avance.....	11

ARTICLE 1 - Objet du marché

Aménagement urbain du Cœur de ville

Le contenu de la mission est précisé dans le CCTP.

La présente consultation est une procédure adaptée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché est un marché de maîtrise d'œuvre.

Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Les actions et prestations de la présente consultation ne sont pas alloties.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :

Hôtel de ville – Place de la mairie – BP 258 - 29 837 CARHAIX-PLOUGUER

Tél. : 02 98 99 33 33 – Fax : 02 98 99 15 92

Représentant du pouvoir adjudicateur : le Maire, Christian TROADEC

ARTICLE 2 - Contractant

Cas d'un prestataire individuel (entreprise individuelle, société, etc.)

Je soussigné(e),

M.....
.....(Nom, prénom, qualité)

- agissant au nom et pour le compte de :

.....
.....(Intitulé complet)

- dont le siège social est situé à :

.....
.....(adresse complète)

Raison sociale :

N° SIRET :

Code NAF/APE :

.....

N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :

.....

OU au répertoire des métiers :

-
- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de l'ensemble des dossiers le composant et des documents qui y sont mentionnés et notamment du Cahier des clauses techniques particulières,
 - après avoir établi les déclarations et fourni les certificats mentionnés dans le règlement particulier de consultation,

Je m'engage / nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies,

Je m'engage / nous engageons sur la base de mon offre exprimée en euros.

Les offres ainsi présentées ne me / nous lient toutefois que si leur acceptation m'est notifiée par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Cas d'un groupement solidaire

Nous, soussigné(e)s,

M(Nom, prénom, qualité)

- agissant au nom et pour le compte de :

..... (Intitulé complet)

- dont le siège social est situé à :

.....(adresse complète)

Raison sociale :

N° SIRET :

Code NAF/APE :

N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :

.....

OU au répertoire des métiers :

.....

et

M(Nom, prénom, qualité)

- agissant au nom et pour le compte de :(Intitulé complet)

- dont le siège social est situé à :(adresse complète)

Raison sociale :

.....

N° SIRET :

Code NAF/APE :

.....

N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :

.....

OU au répertoire des métiers :

.....
et
M(Nom, prénom, qualité)
- agissant au nom et pour le compte de :(Intitulé complet)
- dont le siège social est situé à :(adresse complète)
Raison sociale :

.....
N° SIRET :
Code NAF/APE :
N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :
.....

OU au répertoire des métiers :

-
- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de l'ensemble des dossiers le composant et des documents qui y sont mentionnés et notamment du Cahier des clauses techniques particulières,
- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats mentionnés dans le règlement particulier de consultation,

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies, Nous engageons sur la base de notre offre exprimée en euros.

Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

L'ensemble des prestataires groupés solidaires est désigné dans le présent marché sous l'appellation : « le prestataire ».

Cas d'un groupement d'organismes conjoints

L'organisme est le mandataire des prestataires groupés conjoints. Nous, soussigné(e)s,
M(Nom, prénom, qualité)
- agissant au nom et pour le compte de :
.....(Intitulé complet)
- dont le siège social est situé à :
.....(adresse complète)
Raison sociale :

.....
N° SIRET :
.....
Code NAF/APE :
.....
N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :
.....

OU au répertoire des métiers :

.....

et

M(Nom, prénom, qualité)

- agissant au nom et pour le compte de :(Intitulé complet)

- dont le siège social est situé à :(adresse complète)

Raison sociale :

.....

N° SIRET :

Code NAF/APE :

.....

N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :

.....

OU au répertoire des métiers :

.....

et

M (Nom, prénom, qualité)

- agissant au nom et pour le compte de :

.....(Intitulé complet)

- dont le siège social est situé à :

.....(adresse complète)

Raison sociale :

.....

N° SIRET :

.....

Code NAF/APE :

.....

N° au Registre du Commerce (+ Ville d'inscription) :

.....

OU au répertoire des métiers :

.....

- après avoir pris connaissance du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), de l'ensemble des dossiers le composant et des documents qui y sont mentionnés et notamment du Cahier des clauses techniques particulières,

- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats mentionnés dans le règlement particulier de consultation,

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions ci-après définies, Nous engageons sur la base de notre offre exprimée en euros.

Les offres ainsi présentées ne nous lient toutefois que si leur acceptation nous est notifiée par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

L'ensemble des prestataires groupés conjoints est désigné dans le présent marché sous l'appellation : « le prestataire ».

ARTICLE 3 - Durée et délais d'exécution

Le marché commence à courir à la date de la notification du marché, émanant du pouvoir adjudicateur, envisagée en février 2018.

Le candidat peut démarrer l'opération à partir du :

..... (JJ/MM/2018)
 (A remplir par le candidat)

La date de démarrage indiquée ci-dessus revêt un caractère contractuel et sera prise en compte pour le jugement de l'offre.

Le tableau ci-dessous précise les délais d'exécution proposés par le candidat des différents éléments de la mission de maîtrise d'œuvre. Ils sont indiqués en jours ouvrables.

<u>Eléments de mission</u>	<u>Délais estimés toutes tranches</u>	<u>Proposition de l'entreprise</u>	
		TF	TC
ESQ	20 jours		
AVP	20 jours		
PRO / EXE Partielle	30 jours		
ACT			
• Etablissement DCE	10 jours		
Délai de réponse des entreprises	1 mois		
• Rapport analyse des offres	10 jours		
• Mise au point marché(s)	10 jours		
VISA	10 jours		
DET			
• Compte-rendu réunion	2 jours		
• Constatations	2 jours		
• Visa décomptes mensuels	5 jours		
Durée estimée des travaux	3 mois et demi		
• Visa décomptes général	10 jours		
• Validation prix nouveau	5 jours		
• Examen mémoire de réclamation	10 jours		
OPC – Planning détaillé	15 jours		

AOR			
• Organisation OPR	15 jours		
• Etablissement DOE	20 jours		
• Levé de réserves	10 jours		
• Examen désordres durant année de parfait achèvement	15 jours		

Si par suite de circonstances indépendantes de la volonté du prestataire, le délai prévu ne pouvait pas être respecté, il pourrait être prolongé sur simple avenant. Si en revanche, le retard est de la responsabilité du prestataire, celui-ci encourt l'application des pénalités prévues à l'article 5 du CCAP.

ARTICLE 4 - Prix

Les prix de la présente consultation sont réputés établis sur la base des conditions économiques **du mois de janvier 2018 (mois m0)**.

Montant de la Tranche Ferme en € H.T. :	
T. V .A :	
Total en T.T.C :	
Arrêté en toutes lettres à :	

Les prix sont fermes, révisables et non actualisables.

Montant de la Tranche conditionnelle en € H.T. :	
T. V .A :	
Total en T.T.C :	
Arrêté en toutes lettres à :	

ARTICLE 5- sous-traitance

5.1. - Prestations sous-traitées désignées au marché

Les annexes n°..... du présent acte d'engagement indiquent : la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire

exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Sous-traitant (domicile)	Nature de la prestation	Montant (€ HT)	Montant (€ TTC)
TOTAL			

5.2. - Prestations sous-traitées envisagées

L'acte spécial précise tous les éléments de l'article 134 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et indique en outre pour les sous-traitants à payer directement :

La personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Le comptable assignataire des paiements

Le compte à créditer

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage / nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours d'étude leur acceptation au pouvoir adjudicateur. Les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Nature de la prestation	Coût en € HT
TOTAL	

ARTICLE 6-Modalités de paiement

6.1. - Compte à créditer

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte précisé ci-après :

Titulaire du compte	Etablissement	Agence	Numéro Compte	Code Banque	Code Guichet	Clé RIB

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

6.2. - Mode de règlement

Le mode de règlement retenu est le paiement par mandat administratif.

6.3. - Délais de paiement

Ils seront conformes à la réglementation en vigueur. Le défaut de paiement dans le délai prévu donne droit au versement d'intérêts moratoires au titulaire et au sous-traitant le cas échéant. Le taux applicable est celui de l'intérêt légal en vigueur, augmenté de 7 points à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

6.4. - Acomptes

Le paiement des prestations se fera sur la base des prix unitaires. Des versements d'acomptes sont envisagés, conformément aux dispositions de l'article 114 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Le montant d'un acompte ne pourra excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte. La périodicité du versement des acomptes ne pourra pas être supérieure à trois mois.

La demande de paiement sera établie selon les conditions prévues au CCAG, à hauteur maximum de l'avancement effectif de la prestation, constaté et validé par le pouvoir adjudicateur. Les sommes dues au titulaire seront versées sur présentation d'un mémoire précisant les quantités de travail fournies

Le solde ne sera versé qu'après réception et validation par le pouvoir adjudicateur de toutes les pièces et données sollicitées et de la levée des éventuelles réserves. Il sera calculé au réel des prestations effectives réalisées, sur la base des bordereaux des prix.

6.5. - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

<p>FAIT en un seul original A Le</p> <p>Mentions manuscrites : Lu et approuvé Nom et qualité du signataire</p>	<p>ACCEPTÉ par le pouvoir adjudicateur pour valoir acte d'engagement</p> <p>A Carhaix, le</p>
---	--

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.